

ANNEXE I

REFERENTIEL PROFESSIONNEL

L'éducateur(trice)sportif(ve) exerce en autonomie son activité professionnelle, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités physiques et sportives ou des activités éducatives, culturelles et sociales, dans la limite des cadres réglementaires. Il/ elle est responsable de son action au plan pédagogique, technique et organisationnel. Il/ elle assure la sécurité des tiers et des publics dont il/elle a la charge. Il/ elle a la responsabilité du projet d'animation qui s'inscrit dans le projet de la structure. Les modes d'intervention qu'il/elle développe s'inscrivent dans une logique de travail collectif et partenarial, prenant en compte notamment les démarches de **développement durable, d'éducation à la citoyenneté et de prévention des maltraitances**.

Il/ elle encadre tout type de public, dans tous lieux d'accueil ou de pratique au sein desquels il/elle met en place un projet.

Il/ elle encadre des activités de découverte, d'animation et d'éducation.

I- Présentation du secteur professionnel

a) Le poids économique du secteur :

Les secteurs économiques de la remise en forme et du fitness demeurent en France extrêmement dynamiques. On dénombre en France environ 5 millions de pratiquants des activités de remise en forme dans le secteur marchand. Tous secteurs confondus (marchand et associatif) on estime qu'environ une quinzaine de millions de français pratiquent la musculation, le fitness ou la gymnastique d'entretien.

En France, les activités en secteur marchand représentent un marché estimé à 2,5 milliards d'euros de chiffres d'affaires en 2014. Le potentiel est encore exponentiel. L'évolution des pratiques, et du marché augure d'un développement encore efficient pour la décennie à venir. La croissance est directement liée au développement de la pratique par le public alors que le prix moyen est en légère baisse (Association Europe Active - rapport 2015). Cette croissance est confirmée par l'INSEE : indice 115 en moyenne en 2014, alors qu'il était de 100 en 2009, soit une croissance de + 5 % par an. Sur un plan mondial, les résultats d'études et analyses auprès des instructeurs et coaches, des managers et gérants de clubs, des équipementiers et des professionnels de la santé et de la recherche en exercice physique, confirment la pérennité des pratiques établies et l'essor de nouvelles tendances adossées à la conception de nouveaux programmes, de nouveaux concepts d'entraînement et la création ou la fabrication de nouveaux produits (Source Fitness Management et International Health and Raquet sport Association, IHRSA).

b) Les entreprises et les structures :

Il existe 3 500 centres de fitness en France (Association Europe Active –rapport 2015), leur nombre est en forte progression, particulièrement sensible dans le secteur des « franchisés » et des « libres services »

Il est possible de distinguer plusieurs types d'acteurs qui construisent l'identité diversifiée du secteur professionnel « de la forme » :

- . les « libres services » qui proposent des activités non encadrées ; ils sont portés par la demande de liberté de faire du sport à tout moment, pour un prix très bas, impliquant parfois une ouverture de la structure 24h/24h ;

- . les « franchises », notamment en province, avec des réseaux nationaux dépassant souvent 200 centres de fitness ;

- . les structures indépendantes (non franchisées) qui appuient leur identité sur la qualité de l'encadrement, la spécificité des activités proposées, les prestations annexes (sportives, esthétiques, diététiques, ...) ;

- . les associations sportives parmi lesquelles on trouve les structures « uni sports » (clubs d'haltérophilie), les clubs « omni sports » (FFEPGV, FFCF, FFEPMM,...) et les structures sportives engagées dans un projet de performance ou de compétition (sports professionnels ou de haut niveau).

c) Les évolutions du secteur :

Le secteur est dynamique et en perpétuelle évolution dans un marché dans lequel la concurrence est forte. Connectées à une demande sociale dense et évolutive, les entreprises doivent constamment remettre en question leurs fonctionnements. Quelques « tendances générales » se dessinent toutefois :

1) la pérennisation :

- . de la mixité dans les pratiques multiformes de renforcement musculaire tant sur les parquets (cours collectifs) que sur les plateaux de musculation et de cardio training ;

- . des programmes d'entraînement fonctionnels orientés sur le perfectionnement de la musculature de soutien (méthodes pilate, core training, gainage, ...) ;

- . des programmes de dance-fitness (zumba, step,...) et des pratiques avec support musical ;

- . des pratiques de remise en forme en environnement aquatique (« aqua-fitness »).

2) le développement :

- . des pratiques d'entraînement au poids de corps qui modifient et redimensionnent l'architecture des salles de fitness « traditionnelles » ainsi que l'utilisation d'équipements novateurs adaptés (petits matériels, agrées spécifiques...) ;

- . des programmes d'entraînement et de conseils pour un meilleur contrôle pondéral chez les adultes et la prise en compte de l'obésité infantile et adolescente ;

- . des programmes de fitness destinés à une population « sédentaire » avec une attention particulière portée à la santé (prévention de risques, population concernée par les problématiques cardiaques, de diabète, publics « séniors », ...) ;

- . des activités d'entraînement animées et encadrées par des professeurs de fitness sous formes individualisées ou en petits groupes (en club, à domicile ou en plein air, cross fit, running, urban training).

II- Description de l'emploi

a) Appellation :

Les profils d'emploi repérés sont adossés aux appellations suivantes : professeur de fitness, conseiller sportif, éducateur sportif, moniteur, coach, entraîneur... On distingue alors plusieurs types d'emplois occupés :

- . conseiller sportif spécialisé dans l'animation de cours collectifs ;
- . conseiller sportif spécialisé dans l'accompagnement personnel ;
- . présentateur en fitness ;
- . responsable d'équipe d'animation.

b) Descriptif :

Le secteur économique de la remise en forme génère des métiers d'encadrements appuyés par des compétences et des savoir-faire articulés autour des axes suivants :

1° - L'axe des compétences pédagogiques et méthodologiques est centré sur la capacité à répondre aux besoins de la clientèle, à l'encadrer et l'assister en toute sécurité tant dans le domaine des activités individuelles telle le cardio-training, la musculation et parfois la balnéodétente que dans l'animation des cours collectifs à dominante « aérobie » tels que le Step, le Low Impact Aérobie ou les cours à concept (Les Mills, Pilates, Zumba, ...). Ces activités pratiquées et enseignées sur support musical s'appuient sur des techniques dont certaines sont très référencées. Les enchainements obéissent à des règles de construction bien établies. Ces cours, exigeants, nécessitent de la part des animateurs un bagage technique réel, et une capacité d'animation qui repose principalement sur la relation musique/mouvement, le dynamisme, la communication, la gestion et la maîtrise des langages corporels, la réactivité et la capacité d'adaptation de l'animateur.

2° - L'axe des compétences dans le domaine technologique nécessite d'être opérationnel dans l'utilisation et la programmation de nouveaux outils où les commandes électroniques, l'inter connexion et l'assistance informatisée sont incontournables. La compétence ne se limite pas à une simple utilisation mais questionne bien la capacité du professeur à comprendre la logique de fonctionnement des appareils afin d'adapter appareil et programme aux besoins du client. Ces compétences se retrouvent principalement dans les domaines et déclinaison du « coaching » et s'utilisent dans les processus d'évaluation (bilan de condition physique), la construction des programmes de cardio training et/ou de musculation, l'entraînement fonctionnel. Ces compétences, signatures du métier, s'appuient sur des connaissances fondamentales en anatomie et biomécanique, en physiologie de l'effort et en méthodologie de l'entraînement.

3° - L'axe des compétences dans le domaine de l'environnement institutionnel et socio-économique des activités de la forme est implicite. Les métiers d'encadrement des activités de la forme s'exercent au sein d'un environnement réglementé qui évolue constamment. Les structures juridiques des salles de remises en forme et la typologie des emplois possibles exposent le professionnel à la maîtrise de son environnement de travail afin de répondre aux problématiques économiques, fiscales, réglementaires et commerciales de son activité professionnelle et de son devenir.

c) Débouchés :

L'emploi se trouve principalement dans le secteur marchand et majoritairement au sein de centres de fitness ou en nombre plus réduit dans le secteur associatif. Le métier est souvent exercé à temps plein ou en cumul de plusieurs temps partiels réalisés auprès de plusieurs employeurs et dans différents secteurs. Il est exercé par des femmes et des hommes. Depuis quelques années, on constate une forme de travail nouvelle dans ce secteur : l'auto-entrepreneur.

Estimation des emplois dans le secteur marchand

En comptant 3 500 centres, on peut estimer à 17 500 emplois temps plein (ETP), soit environ 8 100 animateurs. En ajoutant les auto-entrepreneurs, l'emploi se situe entre 15 000 et 20 000.

Estimation des emplois dans le secteur associatif

Le secteur associatif emploierait près de 10 000 salariés, soit environ 3 500 équivalents temps plein. (Une augmentation du volume de recrutement dans ce domaine est constatée depuis 2005, notamment à temps partiel)

Perspectives L'emploi dans le secteur professionnel des activités de la forme continue de se développer. Son dynamisme s'articule aujourd'hui autour des leviers principaux « générateurs d'emploi » que l'on trouve dans :

- . le développement et la création de nouvelles structures de fitness : salles à vocation commerciales, structures associant différentes formes de pratiques, associations sportives ;
- . le maintien de la demande sociale de pratiques encadrées par un professionnel garantissant la sécurité et les progrès ;
- . l'accueil de nouveaux publics cibles : publics sur « prescription médicale », publics adolescents (en quête d'identité, en surpoids...), publics sportifs en recherche de performance (cross fit, préparation physique, haltérophilie) ;
- . le développement du statut d'auto-entrepreneur (particulièrement significatif depuis 2009). (source : enquête Creps Dijon 2009).

Le secteur porte encore pour au moins 10 ans un véritable potentiel de développement de son activité qui générera de fait le recrutement de professionnels de l'encadrement (Enquête Fitness Challenge 2015). Le taux d'insertion professionnelle des diplômés du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « activités gymniques de la forme et de la force » (BPJEPS AGFF) de 90 % témoignent de l'attractivité de ce secteur et de son dynamisme.

III- Fiche descriptive d'activités

La fiche descriptive d'activités liste l'ensemble des activités conduites par les titulaires du brevet professionnel de la spécialité « éducateur sportif », mention « activités de la forme ».

Ces activités sont classées autour de deux fonctions non hiérarchisées :

- fonction conduite d'un projet d'animation,
- fonction participation à la vie, à l'organisation et à la gestion de la structure.

Dans chaque fonction sont décrites :

- les activités conduites par tous les titulaires de la mention quelle que soit la situation professionnelle concernée,
- les activités spécifiques à chacune des 2 options suivantes :

- option « cours collectifs » :

- activités des cours collectifs, avec ou sans musique ;
- activités cardio-vasculaires à partir de techniques telles que LIA, STEP, aérobic... ;
- activités de renforcement et d'étirement musculaires.

- option « haltérophilie, musculation » :

- activités de l'haltérophilie ;
- activités de la musculation (machines, barres, haltères...) ;

-

- activités de cardio-training (ergomètres ...) ;
- activités de récupération (étirements, relaxation...).

A) - Fonction conduite d'un projet d'animation :

Il/elle conduit un projet d'animation, de découverte, d'initiation et / ou de perfectionnement jusqu'au premier niveau de compétition fédérale en encadrant des activités visant le maintien, l'entretien, le développement de la condition physique, le développement psychomoteur tout en assurant la protection des pratiquants et des tiers.

1. Il/elle élabore :

Il/elle :

- prend en compte et analyse le contexte, les attentes de la structure et adapte son action aux contraintes de celle-ci,
- identifie les caractéristiques des différents publics (petite enfance, enfants, adolescents, adultes, seniors en fonction du champ d'application),
- analyse et prend en compte les attentes, les besoins, les capacités, le niveau, les motivations et la disponibilité du public et s'adapte à leur demande pour définir les objectifs de son action, - élabore une progression ou un programme,
- hiérarchise les tâches préalables à la mise en place de l'action pédagogique et en définit les moyens (choix de l'activité, des méthodes, des outils...),
- prévoit les modalités, critères et outils d'évaluation de son action d'animation ou d'activités,
- prévoit les temps de bilan avec les pratiquants,
- prévoit un programme de rechange ou de substitution,
- prend en compte les caractéristiques de l'équipe d'encadrement,
- définit les objectifs de la séance en les adaptant aux publics,
- prépare sa séance en tenant compte des caractéristiques du public et du projet de la structure en choisissant des organisations pédagogiques adaptées,
- justifie le choix des exercices, méthodes et techniques par ses connaissances.

Activités qu'il/elle peut être amené(e) à réaliser :

- Il/Elle peut être amené(e) à participer à la création d'outils nécessaires à la programmation d'un cycle de préparation physique et à son évaluation.

2. Il/elle réalise :

Il/elle :

- accueille et prend en charge les personnes et les met en situation,
- utilise des organisations pédagogiques adaptées,
- aménage et gère ses espaces de pratique,
- utilise les méthodes et les outils adaptés à son action,
- présente l'objectif et le thème de la séance,
- donne des consignes de placement, de respiration et d'exécution des différents exercices utilisés,
- explicite les techniques,
- s'adapte aux capacités des pratiquants,
- quantifie les exercices,
- fait ressentir les exercices de façon variée et adaptée,
- utilise et maîtrise les gestes et les techniques nécessaires,
- utilise différents canaux de communication : verbal, gestuel,
- met en place un échauffement adapté au public et à la séance,
- met en place un retour au calme adapté au public et aux objectifs de la séance,
- observe les pratiquants, régule les situations et apporte les corrections nécessaires,

- s'adapte en temps réel aux situations imprévues et propose les aménagements nécessaires,
- varie les séances et fait preuve d'originalité,
- gère un groupe qui peut être hétérogène,
- initie le public aux différentes techniques,
- implique les pratiquants dans la réalisation de son action,
- est attentif au placement corporel,
- gère le temps et l'espace et informe régulièrement les pratiquants,
- propose des séances structurées,
- favorise l'écoute réciproque,
- prend en compte les questions et les propositions des personnes qu'il/elle a en charge, - crée un climat de confiance,
- s'exprime de manière à être compris(e) de tous, - fonctionne en interactivité avec son public,
- établit une relation positive avec les pratiquants,
- utilise et maîtrise les outils d'évaluation mis à sa disposition.

Activités qu'il/elle peut être amené(e) à réaliser :

- Il/elle peut être amené(e) à coordonner l'action de personnes qui l'assistent et ou qui participent à la mise en œuvre du projet,
- Il/elle peut être amené(e) à utiliser une langue étrangère.

Aux activités conduites par tous les animateurs, quelle que soit la situation professionnelle concernée, s'ajoutent les activités spécifiques suivantes :

• **Pour l'option « cours collectifs » :**

Il/elle :

- choisit ses musiques et les utilise à bon escient,
- travaille sur la relation musique mouvement,
- organise ses enchaînements d'exercice de façon fluide (gestion des transitions et de la séance dans son ensemble).

Activités qu'il/elle peut être amené(e) à réaliser : Il/elle

:

- peut être amené(e) à individualiser une séquence de travail,
- peut être amené(e) à travailler sur le relief musical,
- peut être amené(e) à réaliser des montages audio à partir de produits existants sur le marché.

• **Pour l'option « haltérophilie, musculation » :**

Il/elle :

- choisit le programme standard adapté à la situation,
- utilise et maîtrise les outils technologiques et informatiques (ergomètres, logiciels...) mis à sa disposition,
- individualise une séquence de travail,
- effectue des bilans d'état de forme (tests).

Activités qu'il/elle peut être amené(e) à réaliser :

- Il/elle peut être amené(e) à construire des programmes personnalisés de préparation physique.

3. Il/elle évalue et rend compte de son action et de son projet d'animation

Il/elle :

- évalue son action dans le cadre du projet,

-

- évalue les effets de son action (les acquis, la progression des personnes...) selon des critères préalablement définis,
- évalue la satisfaction des personnes,
- propose d'éventuelles modifications, réajustements destinés aux pratiquants,
- identifie les pratiquants en difficulté,
- établit le bilan de son projet et en rend compte au responsable de la structure, - propose à son employeur des évolutions concernant l'amélioration des prestations, - évalue la qualité des rapports humains au sein de la structure.

Activités qu'il/elle peut être amené(e) à réaliser :

- Il/elle peut être amené(e) à élaborer un outil d'évaluation.

Aux activités conduites par tous les éducateurs(trices) sportifs(ves), quelle que soit la situation professionnelle concernée, peuvent s'ajouter les activités spécifiques suivantes :

Il/elle :

- renseigne des documents-bilan destinés aux clients, pratiquants ou usagers, - répond aux questions des pratiquants concernant leur programme.

Il/elle développe des activités relatives à la gestion de la sécurité

Il/elle connaît les obligations légales et les règles de sécurité et les réactualise.

En direction du public :

Il/elle :

- garantit l'intégrité des personnes en prenant en considération l'état physique et psychologique du client, usager ou pratiquant (certificat médical, entretien ...),
- propose des activités adaptées et les met en œuvre en respectant le niveau des pratiquants (il gère l'intensité, la durée, la récupération...),
- émet, respecte et fait respecter les normes d'exécution des exercices,
- intervient de manière adaptée en cas d'accident ou de malaise d'une personne (gestes de premiers secours),
- conseille les pratiquants pour les équipements personnels, - informe les pratiquants des règles d'hygiène et de sécurité,
- respecte et fait respecter les consignes d'hygiène et de sécurité,
- identifie les personnes en difficulté et adapte son action,
- lutte contre la violence et les incivilités dans la structure qui l'emploie,
- identifie les comportements à risques, les prévient et les signale,
- repère les situations conflictuelles et les régule,
- fait respecter une éthique et une déontologie dans la structure.

En direction du matériel : Il/elle

:

- recense et vérifie le bon état du matériel et son adéquation à l'activité, aux publics et à la réglementation en vigueur,
- connaît et vérifie l'état du matériel de premiers secours,
- sécurise son espace de pratique,
- veille à une utilisation sécuritaire du matériel,
- veille au respect des conditions d'utilisation des espaces de pratique,
- gère les relations avec d'autres utilisateurs des mêmes espaces.

En direction de lui-même :

- Il/Elle gère son stress et sa fatigue,
-

- Il/Elle se conduit en professionnel vis-à-vis des pratiquants,
- Il/Elle surveille son état de forme et veille à préserver son intégrité physique.

Activités qu'il/elle peut être amené(e) à réaliser :

- Il/Elle peut être amené(e) à entretenir le matériel et tenir à jour le cahier de maintenance, - Il/Elle peut être amené(e) à prodiguer des conseils relatifs à l'alimentation et l'hygiène de vie.

4. Il/elle entretient son niveau de pratique personnelle

B) Fonction participation à la vie, à l'organisation et à la gestion de la structure

L'éducateur(trice) sportif(ve) des « activités de la forme » participe au fonctionnement, à la gestion et au développement de la structure dans le cadre du projet global, des objectifs de la structure et des responsabilités qui lui sont confiées compte tenu des publics visés.

1. Il/elle participe à l'organisation du fonctionnement de la structure

Il/elle :

- participe à l'organisation du travail,
- participe à la programmation et à la planification des activités, - participe aux diverses réunions de la structure.

Activités qu'il/elle peut être amené(e) à réaliser : Il/elle

:

- peut être amené(e) à participer à l'organisation d'événements : spectacles, compétitions, déplacements... (moyens, hébergement, restauration),
- peut être amené(e) à effectuer des démarches auprès d'organismes ou de services (État, commune, comité d'entreprise...),
- peut être amené(e) à contribuer à la création de produits,
- peut être amené(e) à participer à la gestion des stocks et à la vente de produits annexes,
- peut être amené(e) à participer à la tenue des différents registres ouverts dans la structure (cahier de caisse journalier, fichier clients, usagers, licenciés...), - peut être amené(e) à animer des réunions.

2. Il/elle participe à l'accueil et à l'orientation du public dans la structure

Il/elle :

- accueille les nouveaux adhérents,
- fait visiter la structure,
- présente l'objet et les prestations de la structure,
- conseille les adhérents dans le choix des prestations en tenant compte des caractéristiques du public et de la structure,
- interroge pour affiner la demande,
- personnalise la réponse,
- conseille le pratiquant,
- utilise des documents d'information à transmettre aux pratiquants pour la réussite de l'action, - diffuse les informations concernant ses activités et les actualise, - se documente et collecte les informations.

Activités qu'il ou elle peut être amené(e) à réaliser :

- Il/elle peut être amené(e) à participer à l'élaboration du dispositif d'accueil,
- Il/elle peut être amené(e) à répondre au téléphone, à prendre des messages et à en rendre compte.

3. Il/elle participe à l'administration sous la responsabilité de son employeur

- Il/elle renseigne les déclarations d'accident.

-

Activités qu'il/elle peut être amené(e) à réaliser : Il/elle

:

- peut être amené(e) à vérifier les éléments du dossier d'inscription,
- peut être amené(e) à renseigner les documents administratifs et les vérifier,
- peut être amené(e) à exécuter des tâches de saisie,
- peut être amené(e) à utiliser divers moyens techniques (tél, courriel, fax...).

4. Il/elle participe au développement et à la gestion de la structure

Il/elle :

- participe à la promotion des différentes prestations de la structure,
- se tient informé(e) des évolutions du secteur et de son activité,
- conseille sur l'aménagement des zones de pratique,
- formule des propositions de développement,
- valorise l'image de la structure,
- participe à la fidélisation de la clientèle, usager ou licencié,
- s'adapte à des pratiques nouvelles,
- actualise régulièrement ses connaissances et développe de nouvelles compétences,
- propose à son employeur des évolutions concernant l'amélioration des prestations et des produits.

Activités qu'il ou elle peut être amené(e) à réaliser :

Il/elle :

- peut être amené(e) à proposer des solutions d'aménagement et d'achat d'équipement,
- peut être amené(e) à développer un secteur d'activités ou à prendre une responsabilité dans une action particulière au sein de la structure (sécurité, accueil, hygiène...), -
- peut être amené(e) à négocier avec des fournisseurs,
- peut être amené(e) à faciliter l'action des bénévoles,
- peut être amené(e) à réactualiser des documents d'information à transmettre aux pratiquants pour la réussite de l'action,
- peut être amené(e) à mettre à jour un site Internet et à le présenter aux clients, - peut être amené(e) à préparer et animer un événement (stand, journée portes ouvertes, participation à un salon...),
- peut être amené(e) à préparer des éléments d'informations pour les médias (interview...),

- peut être amené(e) à utiliser les nouvelles technologies de communication,
- peut être amené(e) à rédiger des messages à caractère promotionnel (affiches pour présenter une nouvelle activité ou évènement dans la vie du club...).

Activités qu'il ou elle peut être amené(e) à réaliser dans le cas où il ou elle est travailleur indépendant :

Il/elle :

- peut être amené(e) à élaborer un projet suite à une étude de marché,
- peut être amené(e) à choisir le statut juridique de son activité,
- peut être amené(e) à établir une déclaration d'exercice, - peut être amené(e) à élaborer un budget annuel,
- peut être amené(e) à gérer le budget d'une activité,
- peut être amené(e) à estimer le coût d'une prestation,
- peut être amené(e) à fixer le prix de vente d'une prestation en fonction de l'offre et de la demande, de la concurrence, en tenant compte de la notion de rentabilité,
- peut être amené(e) à émettre des factures et/ou des notes d'honoraires,
- peut être amené(e) à cibler un type de clientèle,
- peut être amené(e) à prospecter un nouveau public,
- peut être amené(e) à effectuer un suivi de clientèle,
- peut être amené(e) à effectuer un suivi administratif de son activité (assurance, statut social...), - peut être amené(e) à collecter les documents comptables et financiers permettant la tenue d'une comptabilité,
- peut être amené(e) à définir sa stratégie de promotion et de commercialisation de ses produits, - peut être amené(e) à prendre contact et à travailler avec les différentes administrations pour mener à bien son projet.

Il/elle peut également assurer des activités de tutorat des personnels en formation professionnelle dans la structure conformément à la législation en vigueur.

BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT
SPECIALITE « EDUCATEUR SPORTIF » MENTION « ACTIVITES DE LA FORME »

ANNEXE II

Modifiée par arrêté du 5 avril 2018 (J.O.R.F du 15 avril 2018)

REFERENTIEL DE CERTIFICATION

UNITE CAPITALISABLE 1	
UC1 : ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE	
OI 1-1 1-1-1 1-1-2 1-1-3	Communiquer dans les situations de la vie professionnelle Adapter sa communication aux différents publics Produire des écrits professionnels Promouvoir les projets et actions de la structure
OI 1-2 1-2-1 1-2-2 1-2-3	Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté Repérer les attentes et les besoins des différents publics Choisir les démarches adaptées en fonction des publics Garantir l'intégrité physique et morale des publics
OI 1-3 1-3-1 1-3-2 1-3-3	Contribuer au fonctionnement d'une structure Se situer dans la structure Situer la structure dans les différents types d'environnement Participer à la vie de la structure
UNITE CAPITALISABLE 2	
UC2 : METTRE EN ŒUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE	
OI 2-1 2-1-1 2-1-2 2-1-3	Concevoir un projet d'animation Situer son projet d'animation dans son environnement, en fonction du projet de la structure, de ses ressources et du public accueilli Définir les objectifs et les modalités d'évaluation Identifier les moyens nécessaires à la réalisation du projet
OI 2-2 2-2-1 2-2-2 2-2-3	Conduire un projet d'animation Planifier les étapes de réalisation Animer une équipe dans le cadre du projet Procéder aux régulations nécessaires
OI 2-3 2-3-1 2-3-2 2-3-3	Evaluer un projet d'animation Utiliser les outils d'évaluation adaptés Produire un bilan Identifier des perspectives d'évolution

UNITE CAPITALISABLE 3 UC3 : CONDUIRE UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LE CHAMP DES ACTIVITES DE LA FORME	
OI 3-1 3-1-1 3-1-2 3-1-3	Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage Fixer les objectifs de la séance ou du cycle et les modalités d'organisation Prendre en compte les caractéristiques du public dans la préparation de la séance ou du cycle Organiser la séance ou le cycle
OI 3-2 3-2-1 3-2-2 3-2-3	Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage Programmer une séance ou un cycle en fonction des objectifs Mettre en œuvre une démarche pédagogique adaptée aux objectifs de la séance ou du cycle Adapter son action pédagogique
OI 3-3 3-3-1 3-3-2 3-3-3	Evaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage Construire et utiliser des outils d'évaluation adaptés Evaluer son action Evaluer la progression des pratiquants
UNITE CAPITALISABLE 4 a) Option « COURS COLLECTIFS » UC 4 a) : MOBILISER LES TECHNIQUES DE LA MENTION DES ACTIVITES DE LA FORME POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SEANCE OU UN CYCLE D'APPRENTISSAGE DANS L'OPTION « COURS COLLECTIFS »	
OI 4-1 4-1-1 4-1-2 4-1-3	Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de l'option Maîtriser les techniques de l'option Maîtriser les gestes techniques dont les aides et parades et les conduites professionnelles de l'option Utiliser les gestes techniques appropriés dans un objectif d'apprentissage
OI 4-2 4-2-1 4-2-2 4-2-3	Maîtriser et faire appliquer les règlements de l'option Maîtriser et faire appliquer les règlements techniques et usages de la discipline de l'option Maîtriser et faire appliquer le cadre de la pratique Sensibiliser aux bonnes pratiques et aux conduites à risque
OI 4-3 4-3-1 4-3-2 4-3-3	Garantir des conditions de pratique en sécurité Utiliser le matériel adapté au public et conforme aux règles de sécurité Aménager la zone de pratique ou d'évolution Veiller à la conformité et à l'état du matériel et de la zone de pratique ou d'évolution
UNITE CAPITALISABLE 4 b) Option « HALTÉROPHILIE, MUSCULATION » UC 4 b) : MOBILISER LES TECHNIQUES DE LA MENTION DES ACTIVITES DE LA FORME POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SEANCE OU UN CYCLE D'APPRENTISSAGE JUSQU'AU 1^{er} NIVEAU DE COMPETITION FÉDÉRALE DANS L'OPTION « HALTÉROPHILIE, MUSCULATION »	
OI 4-1 4-1-1 4-1-2 4-1-3	Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de l'option Maîtriser les techniques de l'option Maîtriser les gestes techniques dont les aides et parades et les conduites professionnelles de l'option Utiliser les gestes techniques appropriés dans un objectif d'apprentissage
OI 4-2 4-2-1 4-2-2 4-2-3	Maîtriser et faire appliquer les règlements de l'option Maîtriser et faire appliquer les règlements techniques de la fédération délégataire de l'haltérophilie, musculation Maîtriser et faire appliquer le cadre de la pratique en haltérophilie, musculation, dont la pratique compétitive en haltérophilie Sensibiliser aux bonnes pratiques et aux conduites à risque

OI 4-3	Garantir des conditions de pratique en sécurité 4-3-1 Utiliser le matériel adapté au public et conforme aux règles de sécurité 4-3-2 Aménager la zone de pratique ou d'évolution 4-3-3 Veiller à la conformité et à l'état du matériel et de la zone de pratique ou d'évolution
---------------	---

ANNEXE III

Modifiée par arrêtés du 30 mai 2017 (J.O.R.F du 22 juin 2017) et du 5 avril 2018 (J.O.R.F du 15 avril 2018) *EPREUVES*

CERTIFICATIVES DES UNITES CAPITALISABLES

Les épreuves certificatives sont évaluées dans les conditions prévues à l'article A. 212-26 du code du sport.

Les unités capitalisables (UC) constitutives de la mention « activités de la forme » du brevet professionnel, de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « éducateur sportif » sont attribuées selon le référentiel de certification figurant en annexe II et dont l'acquisition est contrôlée par les épreuves certificatives suivantes :

Situation d'évaluation certificative des unités capitalisables transversales UC1 et UC2

Le(la) candidat(e) transmet dans les conditions fixées par le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DR(D)JSCS) ou par le directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DJSCS) un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique proposant des activités de la forme.

Ce document constitue le support d'un entretien d'une durée de 40 minutes au maximum dont une présentation orale par le(la) candidat(e) d'une durée de 20 minutes au maximum permettant de vérifier l'acquisition des compétences.

Cette situation d'évaluation certificative permet l'évaluation distincte des unités capitalisables transversales UC1 et UC2.

Situations d'évaluation certificative des UC 3 et UC4 :

Les évaluateurs sont titulaires d'une qualification à minima de niveau IV et d'une expérience professionnelle au minimum de deux ans dans la mention des activités de la forme.

Sont dispensés de ces exigences, les personnels techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des sports, les professeurs ou enseignants d'éducation physique et sportive du ministère de l'éducation nationale et les agents de catégorie A ou B de la filière sportive de la fonction publique territoriale.

➤ Epreuve certificative de l'UC 3 :

L'activité support de l'épreuve certificative de l'UC3 est choisie par le(la) candidat(e) parmi les deux activités suivantes : activité « cours collectifs » et activité « haltérophilie, musculation ».

L'épreuve se déroule au sein de la structure d'alternance pédagogique et se décompose comme suit :

1° Production d'un document :

Le(la) candidat(e) transmet un dossier dans les conditions fixées par le DR(D)JSCS ou par le DJSCS avant la date de l'épreuve, comprenant :

- Support activité « cours collectifs » :

○ trois cycles d'animation dont un en « cardio chorégraphié ou non chorégraphié », un en « renforcement musculaire » et en « étirement », réalisés dans une structure d'alternance pédagogique pour un public d'au moins 6 personnes composés chacun de trois séances d'animation d'une durée de 30 minutes à 60 minutes chacune. Au plus tard une semaine avant l'épreuve, les deux évaluateurs et le (la) candidat(e) sont informés par l'organisme de formation du choix de la séance d'animation, support de la certification. Cette séance est issue d'un des trois cycles mentionnés ci-dessus. ou

- Support activité « haltérophilie, musculation » :

- Deux cycles d'animation en « haltérophilie, musculation » réalisés dans une structure d'alternance pédagogique, composé de six séances d'animation minimum chacun, s'adressant à une personne ou à un groupe. Chaque cycle porte sur un objectif différent choisi parmi :
 - le développement des qualités physiques (force, puissance, vitesse, explosivité) ;
 - la prise de masse musculaire ;
 - la perte de poids ;
 - le renforcement musculaire ;
 - le sport bien être ;
 - la réathlétisation ou réhabilitation fonctionnelle.

Les deux évaluateurs et le(la) candidat(e) sont informés du choix de la séance d'animation support de la certification au plus tard une semaine avant l'épreuve.

2° Mise en situation professionnelle :

Le(a) candidat(e) prépare pendant 15 minutes au maximum l'espace et le matériel nécessaires à la mise en œuvre de la séance d'animation.

Le(la) candidat(e) conduit la séance d'animation au sein de sa structure d'alternance pédagogique, pendant 30 minutes au minimum et 60 minutes au maximum.

La séance d'animation est suivie d'un entretien de 30 minutes au maximum comprenant :

- 15 minutes au maximum avec les deux évaluateurs au cours desquelles le(la) candidat(e) analyse et évalue cette séance d'animation en mobilisant les connaissances acquises et justifie les choix éducatifs et pédagogiques ;
- 15 minutes au maximum avec les deux évaluateurs portant sur la progression du cycle d'animation figurant dans le dossier transmis par le(la) candidat(e), au sein duquel est issue cette séance d'animation, ainsi que sur la démarche pédagogique et l'évolution des futures séances.

Epreuve certificative de l'UC4 a) option « cours collectifs »

Les évaluateurs sont titulaires d'une qualification équivalente à minima de niveau IV et d'une expérience professionnelle au minimum de deux ans dans l'option cours collectifs.

Sont dispensés de ces exigences, les personnels techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des sports, les professeurs ou enseignants d'éducation physique et sportive du ministère de l'éducation nationale et les agents de catégorie A ou B de la filière sportive de la fonction publique territoriale.

L'épreuve se déroule au sein de l'organisme de formation et se décompose comme suit :

1° Démonstration d'une technique de l'option « cours collectifs » pendant trois fois 20 minutes (trois familles d'activités)

Pour la démonstration technique, un évaluateur peut évaluer au maximum huit candidats.

Le(la) candidat(e) suit un cours de niveau de pratique intermédiaire à niveau de pratique confirmé, composé de trois parties présentées dans l'ordre chronologique suivant :

- 20 minutes de « cardio chorégraphié », - 20 minutes de « renforcement musculaire »,
- 20 minutes « d'étirements ».

2° Conduite de séance de l'option « cours collectifs »

Pour la conduite de séance et lors de l'entretien, le(la) candidat(e) est évalué(e) par deux évaluateurs.

La conduite de séance est distincte selon l'activité support de l'épreuve certificative de l'UC3 choisie par le candidat :

a- Support « activités cours collectifs » choisi pour l'épreuve certificative de l'UC3 :

Le(la) candidat(e) prépare, pendant 40 minutes, une séance composée de deux séquences d'apprentissage consécutives de 20 minutes chacune, comprenant deux activités différentes de celle évaluée lors de l'UC 3 pour un public d'au moins 6 personnes.

Le(la) candidat(e) conduit les deux séquences d'apprentissage. Les séquences doivent être adaptées au niveau du public mis à disposition par l'organisme de formation.

La conduite des deux séquences est suivie d'un entretien de 15 minutes à 20 minutes au maximum portant sur l'analyse technique de la séance, les choix pédagogiques de l'animateur et la prise en compte des conditions de sécurité.

La démonstration technique et la conduite des deux séquences peuvent se dérouler dans des temps différents et dans l'ordre choisi par l'organisme de formation.

b- Support « haltérophilie, musculation » choisi pour l'épreuve certificative de l'UC3 :

Pour la conduite de séance et lors de l'entretien, le(la) candidat(e) est évalué(e) par deux évaluateurs.

Le(la) candidat(e) prépare, pendant 40 minutes, puis conduit une séance d'apprentissage pour un public d'au moins 6 personnes d'une durée de 60 minutes, composée : - d'une séquence de 20 minutes en « cardio chorégraphié »,
- puis, une séquence de 20 minutes en « renforcement musculaire », -
et, une séquence de 20 minutes en « étirements »

Le(la) candidat(e) conduit les trois séquences d'apprentissage. Les séquences doivent être adaptées au niveau du public mis à disposition par l'organisme de formation.

La conduite des trois séquences est suivie d'un entretien de 15 minutes à 20 minutes au maximum portant sur l'analyse technique de la séance, les choix pédagogiques de l'animateur et la prise en compte des conditions de sécurité.

La démonstration technique et la conduite des trois séquences peuvent se dérouler dans des temps différents et dans l'ordre choisi par l'organisme de formation.

➤ **Epreuve certificative de l'UC4 b) option « haltérophilie, musculation »**

Les évaluateurs sont titulaires d'une qualification équivalente à minima niveau IV et d'une expérience professionnelle au minimum de deux ans dans l'option haltérophilie, musculation.

Sont dispensés de ces exigences, les personnels techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des sports, les professeurs ou enseignants d'éducation physique et sportive du ministère de l'éducation nationale et les agents de catégorie A ou B de la filière sportive de la fonction publique territoriale.

L'épreuve se déroule au sein de l'organisme de formation et se décompose comme suit :

1° Démonstration technique en haltérophilie

Le(la) candidat(e) tire au sort trois mouvements : un parmi l'arraché ou l'épaulé-jeté et deux parmi : squat clavicule, soulevé de terre, tirage poitrine buste penché, développé devant debout.

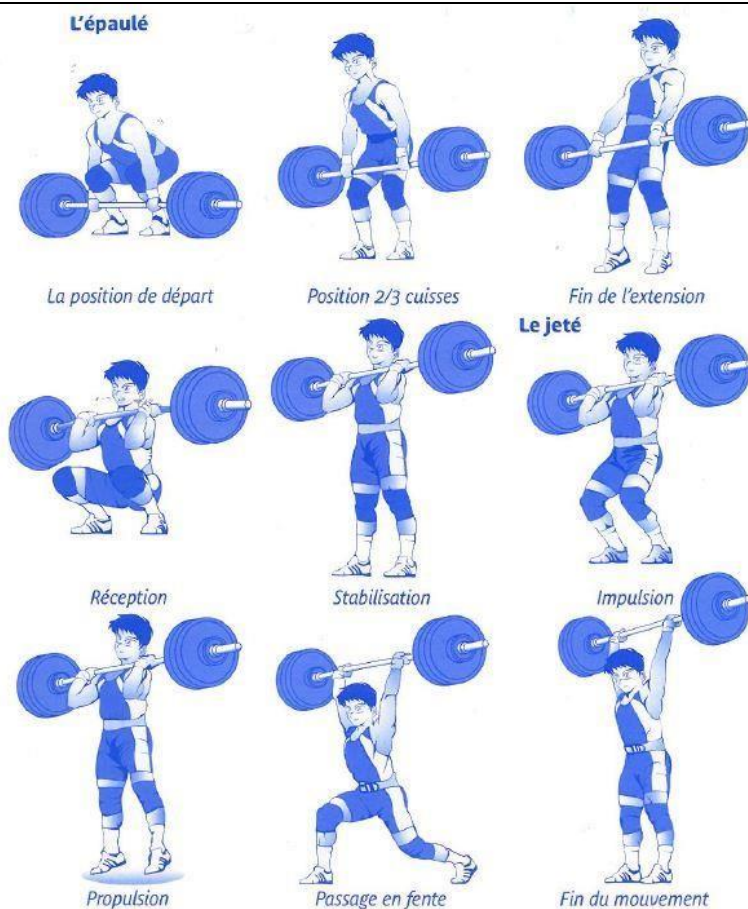
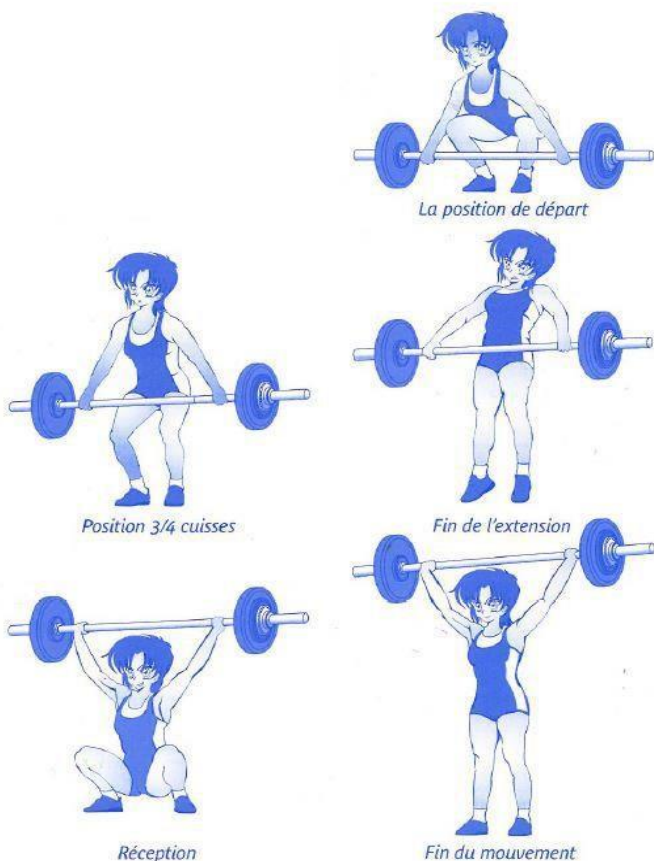
La charge est déterminée en fonction du poids de corps (voir tableau « démonstrations techniques »).

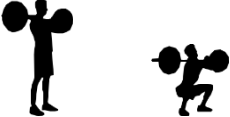
Elle est arrondie au multiple de 2.5 kg inférieur.

*

Tableau « démonstrations techniques »

Exercices	Hommes	Femmes	Critères de réussites
1/Arraché	2 répétitions à 65 % du poids de corps	2 répétitions à 55 % du poids de corps	Le candidat saisit la barre en pronation, avec une prise plus large que les épaules. En conservant les courbures naturelles du dos, le candidat amène la barre au-dessus de la tête, bras tendus, en un seul mouvement. La position est stabilisée : debout, bras et jambes tendus. La barre revient au sol au début de chaque répétition. Les répétitions doivent s'enchaîner sans pause.
2/EpauléJeté	2 répétitions à 80 % du poids de corps	2 répétitions à 65 % du poids de corps	Le candidat saisit la barre en pronation. En conservant les courbures naturelles du dos, il amène la barre aux épaules. Puis, le candidat amène la barre au-dessus de la tête, puis stabilise la position debout, bras et jambes tendus. La barre revient au sol au début de chaque répétition. Les répétitions doivent s'enchaîner sans pause.



3/Squat clavicule		5 répétitions à 85 % du poids de corps	5 répétitions à 70 % du poids de corps	Barre maintenue sur les clavicules. Le candidat effectue une flexion de jambes, en conservant les courbures naturelles de la colonne vertébrale, jusqu'à avoir les hanches à la hauteur des genoux. Il parvient à remonter jusqu'à la position de départ. La répétition suivante débute immédiatement, sans pause
4/Soulevé de terre		2 répétitions à 100% du poids de corps	2 répétitions à 90 % du poids de corps	La prise de mains (pronation, supination ou mixte) au choix du candidat. Le candidat se redresse en conservant les courbures naturelles de la colonne vertébrale. Fin du mouvement : le candidat se tient debout, barre au niveau du bassin. Alignement des membres inférieurs, du buste et de la tête, sans hypertension lombaire. Puis le candidat repose la barre au sol, en contrôlant le mouvement. La répétition suivante débute immédiatement, sans lâcher la barre.

--	--	--	--	--

5/Tirage poitrine buste penché		6 répétitions à 55 % du poids de corps	6 répétitions à 40 % du poids de corps	Buste penché en avant, avec les genoux légèrement fléchis et en respectant les courbures naturelles de la colonne vertébrale. La barre est tenue à bout de bras, bras tendus, avec une prise de mains en pronation. L'écartement des mains est supérieur à la largeur des épaules, sans excéder 81 cm. Le candidat amène la barre en contact avec la poitrine (sternum), en conservant les courbures naturelles du dos, sans mouvement d'extension du buste. La barre n'entre jamais en contact avec les membres inférieurs ou le bassin.
--------------------------------------	--	--	--	---

6/Développé devant debout		6 répétitions à 50 % du poids de corps	6 répétitions à 35 % du poids de corps	Debout, avec les pieds sur la même ligne ou décalés (un pied en avant et un pied en arrière) sans verrouiller les genoux (légère flexion). La barre est placée sur les clavicules. Les mains sont placées en pronation. L'écartement des mains est supérieur à la largeur des épaules, sans excéder 81 cm. Pas d'impulsion avec les jambes. Le candidat développe les bras au-dessus de la tête, jusqu'avoir les bras tendus, dans l'alignement du buste. Puis la barre redescend sous le menton, avant le début de la répétition suivante.
--	--	--	--	---

Seules les répétitions correctes sont comptabilisées.

Au bout de trois répétitions incorrectes la démonstration technique est arrêtée et n'est pas validée.

Les athlètes de haut niveau en haltérophilie inscrits ou ayant été inscrits sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport sont dispensés de la démonstration technique.

Les athlètes de haut niveau en force athlétique inscrits ou ayant été inscrits sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport sont dispensés de la démonstration technique.

2° Conduite d'une séance d'entraînement en musculation

Préalable requis : validation de la démonstration technique.

Pour la conduite de séance et lors de l'entretien, le(la) candidat(e) est évalué(e) par deux évaluateurs.

Le(la) candidat(e) prépare pendant 40 minutes puis conduit une séance d'entraînement en haltérophilie musculation pendant 40 minutes pour un public de une à deux personnes, composée de deux séquences : - une séquence de 20 minutes portant sur la préparation à un premier niveau de compétition fédérale en musculation ou en haltérophilie ; - une séquence de 20 minutes, portant sur un objectif différent de celui évalué lors de l'UC3 parmi les 6 proposés dans le support activité « haltérophilie musculation ».

La conduite des deux séquences est suivie d'un entretien de 15 minutes à 20 minutes au maximum portant sur l'analyse technique de la séance, les choix pédagogiques de l'animateur et la prise en compte des conditions de sécurité.

Les titulaires de la qualification « BF3 » en force athlétique délivrée par la Fédération française de force athlétique sont dispensés de la conduite de la séance d'entraînement en musculation.

Tableau synthétique relatif à la certification des UC3 et UC4

	Certification de l'UC3		Certification de l'UC4		
			UC4 option A		UC4 option B
Option(s) choisie(s) par le candidat	Support choisi par le candidat		Démonstration d'une technique de l'option A et conduite de séance sur 2 activités du support « cours collectifs » différentes de l'UC3	Démonstration d'une technique de l'option A et conduite de séance sur 3 activités du support « cours collectifs »	Démonstration technique en haltérophilie et conduite d'une séance d'entraînement en musculation haltérophilie, avec une thématique différente de l'UC3 support « haltérophilie, musculation »
	Support « cours collectifs » ¹	Support « haltérophilie, musculation » ²			
option A	X		X		
option A		X		X	
option B		X			X
option B	X				X
options A+ B	X		X		X
options A+ B		X		X	X

¹ Parmi « cardio chorégraphié », « renforcement musculaire », « étirements »

² Développement des qualités physiques (force, puissance, vitesse, explosivité), prise de masse musculaire, perte de poids.

ANNEXE IV

Modifiée par arrêté du 5 avril 2018 (J.O.R.F du 15 avril 2018) **EXIGENCES**

PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION

Les exigences préalables ont pour but de vérifier les compétences du candidat à suivre le cursus de formation lui permettant d'accéder à la mention « activités de la forme » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) spécialité « éducateur sportif ».

Les exigences préalables à l'entrée en formation du BP JEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités de la forme » sont les suivantes :

Le(la) candidat(e) doit :

- être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
 - « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ;
 - « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;
 - « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
 - « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
 - « certificat de sauveteur secouriste du travail (SST) » en cours de validité.
- présenter un certificat médical de non contre-indication de la pratique des « activités de la forme » datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation ;
- **être capable de réaliser les tests techniques suivants :**

➤ **tests techniques d'entrée en formation pour l'option « cours collectifs » :**

- épreuve n° 1 : test navette « Luc Léger » : palier 7 (réalisé) pour les femmes et palier 9 (réalisé) pour les hommes.

Le palier 7 est réalisé par l'annonce sonore suivante : « palier 8 ». Le candidat atteint 12 km/h.
Le palier 9 est réalisé par l'annonce sonore suivante : « palier 10 ». Le candidat atteint 13 km/h.

- épreuve n° 2 : le(la) candidat(e) réalise une épreuve de démonstration technique de 60 minutes au total, comprenant dix minutes d'échauffement collectif, vingt minutes de passage en STEP à un rythme de 128 à 132 battements par minute dont deux minutes de retour au calme, vingt minutes de passage en renforcement musculaire, 10 minutes de retour au calme sur 5 étirements. Le(la) candidat(e) reproduit les éléments techniques simples, ajuste sa prestation en fonction d'indications verbales ou gestuelles données. Il/elle est capable de mémoriser et de reproduire un enchaînement simple. La trame des enchaînements de l'épreuve n°2 figure en annexe IV-A.

➤ **tests techniques d'entrée en formation pour l'option « haltérophilie, musculation » :**

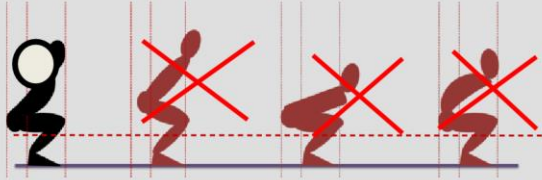
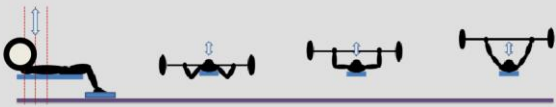
- épreuve n° 1 : test navette « Luc Léger » : palier 7 (réalisé) pour les femmes et palier 9 (réalisé) pour les hommes.

Le palier 7 est réalisé par l'annonce sonore suivante : « palier 8 ». Le candidat atteint 12 km/h.

Le palier 9 est réalisé par l'annonce sonore suivante : « palier 10 ». Le candidat atteint 13 km/h.

- épreuve n° 2 : le(la) candidat(e) réalise une épreuve de démonstration technique composée des exercices* figurant dans le tableau suivant :

	FEMME		HOMME	
Exercice	répétition	pourcentage	répétition	pourcentage
SQUAT	5 répétitions	75 % poids du corps	6 répétitions	110 % poids du corps
TRACTION en pronation ou en supination au choix du candidat	1 répétition	menton>barre nuque barre prise de main au choix : pronation ou supination	6 répétitions	menton>barre nuque barre prise de main au choix : pronation ou supination
DEVELOPPE COUCHE	4 répétitions	40 % poids du corps	6 répétitions	80 % poids du corps

Exercice	Schéma	Critères de réussite
SQUAT		- Exécuter le nombre requis de mouvement - Alignement tête-dos-fessiers - Dos droit et naturellement cambré sans hyperlordose excessive - Hanches à hauteur des genoux - tête droite et regard à l'horizontal - Pieds à plat
TRACTION en pronation ou en supination au choix du candidat		- Exécuter le nombre requis de mouvement - Si prise en pronation amener la barre au contact de la nuque ou sous le menton à chaque mouvement - Si prise en supination amener la barre en dessous du menton à chaque mouvement
DEVELOPPÉ COUCHE		- Exécuter le nombre requis de mouvement - Barre en contact de la poitrine sans rebond - Alignement tête-dos-cuisses - Fléchissement des genoux pour préserver un dos droit en contact avec le banc - Axe du couloir de la barre entre la partie supérieure de la poitrine et la ligne inférieure des épaules - Les bras sans hyper extension doivent être tendus et marquer un temps d'arrêt franc au sommet sous peine d'annulation du mouvement.

*** 10 minutes de récupération minimum entre chaque mouvement et entre chaque exercice.**

Dispense des tests techniques à l'entrée en formation : les qualifications permettant au candidat d'être dispensé des tests techniques à l'entrée en formation sont mentionnées en annexe VI « dispenses et équivalences ».

BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT
SPECIALITE « EDUCATEUR SPORTIF » MENTION « ACTIVITES DE LA FORME »

ANNEXE IV A

Trame des enchaînements de l'épreuve n°2 - option « cours collectifs »

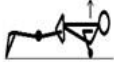
Trame D'échauffement, Step, renforcement et étirement TEP

Type de cours, niveau et durée	Échauffement, cour de STEP, renforcement musculaire et étirement, Total 30 min
---------------------------------------	---

Objectif de la séance	Évaluation TEP
------------------------------	-----------------------

N° DU BLOC	Bloc final (avec changement de pieds)	Compte	Changement de pieds	Approche ou orientations	Coordination	Durée par bloc	Cumul durée (en min)
Echauffement	Echauffement à la convenance de l'intervenant : Activation cardio vasculaire, préparation générale et spécifique, préparation ostéo articulaire, musculo tendineuse, évaluation du niveau du groupe motivation	Mouvement de la CV dans tous les plans, enchaînement de LIA+ex de la base squat, fentes, antépulsion des bras, rotation.....					10 minutes
1 ^{er} bloc	1 basic +1 mambo cha cha 1 chassé sur le step + 1 mambo 3 genoux L step (en bout) 1 basic à cheval + 1 basic retour face	8 temps 8 temps 8 temps 8 temps	Sur le mambo cha cha sur le chassé Sur les 3 genoux L step	Face Face En bout Début en bout puis retour en face	Bras simples sur les 3 genoux L step	9 minutes	
2 ^{ème} bloc	1 basic + 1 traversée + 3 genoux ciseaux 1 traversée+ 2 dégagés sur le step +1 V step	16 temps 16 temps	Lors des 3 genoux ciseaux	Début face/fin dos Début dos et revient face avec le basic Traversée avant les dégagés	Bras simples sur les 2 dégagés et sur le V step	9 minutes	
Retour au calme						2 minutes	
					Temps cumulé	30 minutes	

Type de cours et durée	Cours de renforcement musculaire avec des éléments imposés : Squat/Fentes/Pompes/Gainages, 20 minutes de renfo et 10 minutes de retour au calmes .TOTAL 30 minutes. Évaluation posture et souplesse
------------------------	---

N° et nom de l'exercice	Croquis	Objectif et séquences	Placement de base et mouvement	Précision rythmiques	Durée (w/repos)	Temps	Cumul temps en minute	Critère de réussite
1) Squat		Séquence de squat à répéter 3 fois	Flexion des hanches, genoux, chevilles puis retour en position de départ	Rythmique à la convenance de l'intervenant	5 blocs de travail /1 bloc de récupération par séquence	1min30 x 3 séquences soit 4 min 30	4 min 30	-Respecte le rythme - Respecte l'exécution du mouvement -Respecte la posture
2) Pompes		Séquence de pompes à répéter 3 séries	Flexion des coudes, alignement coudes épaules. En planches pour les hommes et genoux pour les femmes	Rythmique à la convenance de l'intervenant	3 blocs de travail /1 bloc de récupération par séquence	1 minute x séquences soit 3 min	7 min 30	
3) Fentes à droite		Séquence de fentes à répéter 3 séries	Flexions des hanches, genoux puis retour en position de départ	Rythmique à la convenance de l'intervenant	5 blocs de travail /1 bloc de récupération par séquence	1min30 x 3 séquences soit 4 min 30	12 min	
4) Gainage		Séquence de gainage à répéter 3 séries	Planche frontale	Isométrie	3 blocs de travail /1 bloc de récupération par séquence	1 minute x séquences soit 3 min	15 min	
5) Fentes à gauche		Séquence de fentes à répéter 3 séries	Flexions des hanches, genoux puis retour en position de départ	Rythmique à la convenance de l'intervenant	5 blocs de travail /1 bloc de récupération par séquence	1min30 x 3 séquences soit 4 min 30	19 min 30	

Retour au calme avec 5 étirements							
1) Flexion du buste		Evaluation souplesse chaîne postérieur et maintient de la posture	Position assise, jambes tendues en avant, flexion du buste		2 min	2 min	Respect de la posture
2) Flexion du buste		Evaluation souplesse adducteur et chaîne postérieur	Position assise, jambes tendues en ouverture, flexion du buste		2 min	4 min	
3) Chien tête en bas		Evaluation posturale et souplesse	Angles tronc/ jambe à 90°, jambe et bras tendus, tête alignée main au sol		2 min	6 min	
4) Planche debout position unipodale (pied droit au sol)			Planche debout, position unipodale, alignement bras tête tronc jambe		4 min	10 min	
5) Planche debout unipodale (pied à gauche au sol)			Planche debout, position unipodale, alignement bras tête tronc jambe				
				Total	60 minutes		

BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT
SPECIALITE « EDUCATEUR SPORTIF » MENTION « ACTIVITES DE LA FORME »

ANNEXE V

EXIGENCES PREALABLES A LA MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

Les compétences professionnelles correspondant aux exigences minimales permettant la mise en situation professionnelle des personnes en cours de formation au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) spécialité « éducateur sportif » mention « activités de la forme » sont les suivantes :

- être capable d'évaluer les risques objectifs liés à la pratique des « activités de la forme » ;
- être capable d'anticiper les risques potentiels pour le pratiquant ;
- être capable de maîtriser le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident ; - être capable de mettre en œuvre une séquence pédagogique d'animation aux « activités de la forme ».

Il est procédé à la vérification des exigences préalables permettant la mise en situation professionnelle des personnes en cours de formation au BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités de la forme » lors de la mise en place par le (la) candidat(e) d'une séquence pédagogique d'animation en sécurité d'une durée de 20 minutes au maximum. Cette séquence est suivie d'un entretien de quinze minutes au maximum.

L'épreuve se déroule au sein de l'organisme de formation ou en structure.

Dispense de la vérification des exigences préalables permettant la mise en situation professionnelle des personnes en cours de formation : les qualifications permettant au candidat d'être dispensé de cette vérification sont mentionnées en annexe VI « dispenses et équivalences ».

BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT
SPECIALITE « EDUCATEUR SPORTIF » MENTION « ACTIVITES DE LA FORME »

ANNEXE VI

Modifiée par arrêtés du 30 mai 2017 (J.O.R.F du 22 juin 2017) du 5 avril 2018 (J.O.R.F du 15 avril 2018) et du 15 juillet 2019 (J.O.R.F du 24 juillet 2019)

1/ La personne titulaire de l'une des certifications mentionnées dans la colonne de gauche du tableau figurant ci-après est dispensée des tests techniques préalables à l'entrée en formation, du test de vérification préalable à la mise en situation professionnelle et/ou obtient les unités capitalisables (UC) correspondantes du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités de la forme », suivants :

		Dispense des tests techniques préalables à l'entrée en formation	Dispense du test de vérification préalable à la mise en situation professionnelle	UC 1	UC 2	UC 3 mention « activités de la forme » conduire une séance, un cycle d'apprentissage ou d'apprentissage dans le champ des activités de la forme	UC 4 a) option « cours collectifs » Mobiliser les techniques de la mention des activités de la forme pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans l'option cours collectifs	UC 4 b) option « haltérophilie, musculation » Mobiliser les techniques de la mention des activités de la forme pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage jusqu'au 1 ^{er} niveau de compétition fédérale dans l'option « haltérophilie, musculation »
1	Sportif de haut niveau en haltérophilie inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport.	X option « haltérophilie, musculation »	X(1)					
2	Sportif de haut niveau en force athlétique inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport.	X option « haltérophilie, musculation »						
3	BP AGFF* mention A « activités gymniques acrobatiques » ou mention B « activités gymniques d'expression »	X option « cours collectifs »	X	X	X			
4	BP AGFF* mention C « forme en cours collectifs »	X option « cours collectifs »	X	X	X	X	X	
5	BP AGFF* mention D « haltère, musculation et forme sur plateau »	X option « haltérophilie, musculation »	X	X	X	X		X
6	Trois au moins des quatre UC transversales du BPJEPS* en 10 UC (UC1, UC 2, UC3, UC4)			X	X			
7	UC5+UC6+UC8 du BPJEPS AGFF* mention C					X		
8	UC5+UC6+UC8 du BPJEPS AGFF* mention D					X		

9	UC5+UC6+UC9 du BPJEPS AGFF* mention C					X		
10	UC5+UC6+UC9 du BPJEPS AGFF* mention D					X		
11	UC5+UC8+UC9 du BPJEPS AGFF* mention C						X	

		Dispense des tests techniques préalables à l'entrée en formation	Dispense du test de vérification préalable à la mise en situation professionnelle	UC 1	UC 2	UC 3 mention « activités de la forme » conduire une séance, un cycle d'apprentissage ou d'apprentissage dans le champ des activités de la forme	UC 4 a) option « cours collectifs » Mobiliser les techniques de la mention des activités de la forme pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans l'option cours collectifs	UC 4 b) option « haltérophilie, musculation » Mobiliser les techniques de la mention des activités de la forme pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage jusqu'au 1 ^{er} niveau de compétition fédérale dans l'option « haltérophilie, musculation »
12	UC6+UC8+UC9 du BPJEPS AGFF* mention C						X	
13	UC5+UC8+UC9 du BPJEPS AGFF* mention D							X
14	UC6+UC8+UC9 du BPJEPS AGFF* mention D							X
15	BEES des métiers de la forme	X quelle que soit l'option	X	X	X	X	X	X
16	BEES expression gymnique et des disciplines associées	X option cours collectifs	X	X	X	X	X	

17	BEES d'aptitude à l'enseignement de la culture physique et du culturisme	X option haltérophilie, musculation	X	X	X	X		X
18	BEES haltérophilie, force athlétique, culturisme, musculation, éducative, sportive et d'entretien	X option haltérophilie, musculation	X	X	X	X		X
19	CQP ALS* option « activités gymniques d'entretien et d'expression »	X uniquement pour l'option « cours collectifs »		X				
20	Brevet fédéral animateur des activités gymniques cardiovasculaires délivré par la FFG*	X uniquement pour l'option « cours collectifs »						
21	Brevet fédéral animateur des activités gymniques d'entretien délivré par la FFG*	X uniquement pour l'option « cours collectifs »						
22	Brevet fédéral initiateur fédéral gymnastique aérobic délivré par la FFG*	X uniquement pour l'option « cours collectifs »						
23	Brevet fédéral instructeur des activités gymniques délivré par la FFG*	X uniquement pour l'option « cours collectifs »						
24	Brevet fédéral « BF1A » activités physiques d'expression délivré par l'UFOLEP*	X uniquement pour l'option « cours collectifs »						
		Dispense des tests techniques préalables à l'entrée en formation	Dispense du test de vérification préalable à la mise en situation professionnelle	UC 1	UC 2	UC 3 mention « activités de la forme » conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités de la forme	UC 4 a) option « cours collectifs » Mobiliser les techniques de la mention des activités de la forme pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans l'option cours collectifs	UC 4 b) option « haltérophilie, musculation » Mobiliser les techniques de la mention des activités de la forme pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage jusqu'au 1 ^{er} niveau de compétition fédérale dans l'option « haltérophilie, musculation »

25	Brevet fédéral animateur délivré par la FSCF*	X uniquement pour l'option « cours collectifs »						
26	Brevet fédéral animateur de remise en forme délivré par la FFHMFAC*	X uniquement pour l'option « haltérophilie, musculation »						
27	Brevet fédéral initiateur ou assistant animateur régional délivré par la FFHMFAC* ou la FFHM* jusqu'au 18 janvier 2018	X uniquement pour l'option « haltérophilie, musculation »						
28	Brevet fédéral 1 initiateur délivré par la FFHM à partir du 19 janvier 2018	X uniquement pour l'option « haltérophilie, musculation »						
29	Brevet fédéral moniteur ou assistant animateur national délivré par la FFHMFAC* ou la FFHM* jusqu'au 18 janvier 2018	X uniquement pour l'option « haltérophilie, musculation »						X
30	Brevet fédéral 2 moniteur FFHM* ou « coach haltero » à partir du 19 janvier 2018	X uniquement pour l'option « haltérophilie, musculation »						X
31	Brevet fédéral entraîneur ou entraîneur expert délivré par FFHMFAC* ou par la FFHM* jusqu'au 18 janvier 2018	X uniquement pour l'option « haltérophilie, musculation »						X
32	Brevet fédéral 3 entraîneur délivré par la FFHM à partir du 19 janvier 2018F*	X uniquement pour l'option « haltérophilie, musculation »						X

33	Brevet fédéral 3 entraîneur délivré par la FFForce*	X uniquement pour l'option « haltérophilie, musculature »						
34	Brevet fédéral « coach musculature fonctionnelle » délivrée par la FFHM*	X ⁽¹⁾ option « haltérophilie, musculature »				X ⁽¹⁾		

*BPJEPS AGFF : Brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport spécialité « activité gymniques de la forme et de la force »

*BPJEPS : Brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport

*CQP ALS : Certificat de qualification professionnelle « animateur de loisirs sportifs »

*FFG : Fédération française de gymnastique

*UFOLEP : Union française des œuvres laïques d'éducation physique

*FSCF: Fédération sportive et culturelle de France

*FFHMFAC : Fédération française d'haltérophilie, musculature, force athlétique et culturisme

*FFHM : Fédération française d'haltérophilie et musculature

*FFForce : Fédération française de force athlétique »

(1) applicable au candidat inscrit dans une session de formation ouverte à compter du 24 juillet 2019 (articles 2 et 3 de l'arrêté du 15 juillet 2019 modifiant l'arrêté du 5 septembre 2016 portant création de la mention « activités de la forme » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif »).

ANNEXE VI

DISPENSES ET EQUIVALENCES
(SUITE)

2/ Le titulaire d'au moins trois des six unités capitalisables suivantes : UC5, UC6, UC7, UC8, UC9, UC10 du BPJEPS spécialité « activités gymniques de la forme et de la force » mention C « forme en cours collectifs » (BPJEPS en 10 UC), en état de validité et quel qu'en soit le mode d'acquisition, peut obtenir une ou les deux UC de la mention « activités de la forme » option « cours collectifs » (UC3 et UC4) du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » sur demande adressée au directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ou au directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. Celui-ci délivre une ou les deux UC, sur proposition du jury de mention, au moyen d'un dossier établi par le demandeur relatif à son expérience et ses qualifications.

3/ Le titulaire d'au moins trois des six unités capitalisables suivantes : UC5, UC6, UC7, UC8, UC9, UC10 du BPJEPS spécialité « activités gymniques de la forme et de la force » mention D « haltère, musculation et forme sur plateau (BPJEPS en 10 UC), en état de validité et quel qu'en soit le mode d'acquisition, peut obtenir une ou les deux UC de la mention « activités de la forme » option « haltérophilie, musculation » (UC3 et UC4) du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » sur demande adressée au directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ou au directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. Celui-ci délivre une ou les deux UC, sur proposition du jury de mention, au moyen d'un dossier établi par le demandeur relatif à son expérience et ses qualifications.

Rappel : les unités capitalisables 1 et 2 sont transversales aux deux spécialités et à toutes les mentions du BPJEPS. Les unités capitalisables 3 et 4 (UC3 et UC4) sont obtenues uniquement au titre de la mention « activités de la forme » et de l'option correspondante du BPJEPS spécialité « éducateur sportif ». Ces unités capitalisables sont acquises définitivement.

BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT
SPECIALITE « EDUCATEUR SPORTIF » MENTION « ACTIVITES DE LA FORME »

ANNEXE VII

Modifiée par arrêté du 5 avril 2018 (J.O.R.F du 15 avril 2018)

***QUALIFICATIONS DES PERSONNES EN CHARGE DE LA FORMATION ET QUALIFICATIONS DES TUTEURS DES
PERSONNES EN ALTERNANCE EN ENTREPRISE***

Les qualifications des personnes en charge de la réalisation des actions de formation et les qualifications des tuteurs des personnes en formation conduisant au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » mention « activités de la forme » sont les suivantes :

Option cours collectifs :

- **Le coordonnateur pédagogique :** qualification à minima de niveau IV et trois années d'expériences professionnelles dans le champ des activités des cours collectifs et une année d'expérience de formateur.

Sont dispensés de ces exigences, les personnels techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des sports, les professeurs ou enseignants d'éducation physique et sportive du ministère de l'éducation nationale et les agents de catégorie A ou B de la filière sportive de la fonction publique territoriale.

- **Les tuteurs :** qualification à minima de niveau IV dans le champ des activités physiques et sportives et deux années d'expérience professionnelle ou bénévole dans le champ des cours collectifs.

Option haltérophilie, musculation :

- **Le coordonnateur pédagogique :** qualification à minima de niveau IV et trois années d'expériences professionnelles dans le champ de l'haltérophilie, musculation et une année d'expérience de formateur.

Sont dispensés de ces exigences, les personnels techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des sports, les professeurs ou enseignants d'éducation physique et sportive du ministère de l'éducation nationale et les agents de catégorie A ou B de la filière sportive de la fonction publique territoriale.

- **Les tuteurs :** qualification à minima de niveau IV dans le champ des activités physiques et sportives et deux années d'expérience professionnelle ou bénévole dans le champ de l'haltérophilie, musculation.